



VILLE DE SAINT-LAZARE  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

### VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET DROITS DE MUTATION ANNÉES 2018-2019

(Articles 513 et 514 de la *Loi sur les cités et villes*, R.L.R.Q. c. C-19)

- 
1. Lors de la séance ordinaire du 10 mars 2020, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 03-097-20 par laquelle il ordonne la vente à l'enchère publique principalement des immeubles sur lesquels des taxes municipales ou droits de mutation imposés pour l'année 2018 n'ont pas été acquittés, en tout ou en partie, en la manière prescrite à la *Loi sur les cités et villes*, R.L.R.Q., c. C-19.
  2. En raison de [l'état d'urgence sanitaire](#) (COVID-19), lors de la séance ordinaire du 9 juin 2020, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 06-202-20 par laquelle il reportait la vente à l'enchère publique de ces immeubles, prévue le 11 juin 2020, au 17 septembre 2020.
  3. Les immeubles désignés ci-dessous seront donc vendus à l'enchère publique, le **17 septembre 2020 à compter de 10 h**, à la salle des délibérations du conseil située à l'hôtel de ville, 1960 chemin Sainte-Angélique à Saint-Lazare, province de Québec, pour défaut de paiement des taxes municipales et droits de mutation, à moins que ces taxes, y compris les frais encourus pour la vente et toutes taxes subséquentes, ne soient payées avant la vente.
  4. Ces immeubles seront vendus avec tous les bâtiments et dépendances construits dessus, s'il en est, et seront sujets à toutes les servitudes continues, discontinues, apparentes ou non apparentes.
  5. Lors de cette vente, l'adjudicataire doit payer immédiatement le prix de son adjudication, en argent comptant ou par chèque visé. L'adjudicataire est dès lors saisi de la propriété de l'immeuble adjudgé et peut en prendre possession, sujet au retrait qui peut en être fait dans l'année qui suit.
  6. En raison des règles particulières applicables en cette période de pandémie redevable à la COVID-19, toute personne est invitée à consulter régulièrement le site Internet de la Ville afin de s'assurer de la tenue de la vente à la date prévue et au lieu inscrit ci-dessus : <http://ville.saint-lazare.qc.ca/avispublics>

7. De même, toute personne présente lors de la vente doit s'assurer de respecter les règles imposées en raison de l'urgence sanitaire décrétée, notamment la distanciation physique, le port du masque et le lavage des mains. De plus, le nombre de personnes admises dans la salle où la vente aura lieu est d'un maximum de 18. Les personnes seront admises selon leur ordre d'arrivée et sous réserve du respect de cette limite.

**DÉSIGNATION DES IMMEUBLES DONT LA VENTE À L'ENCHÈRE PUBLIQUE EST ORDONNÉE:**

**1. PERESCO INVESTMENTS INC.**

Matricule: F 5130 59 3624

**Lot: 4 116 151** Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil

Superficie: 19 240,40 m<sup>2</sup>

Adresse: rue du Sanctuaire, Saint-Lazare, Qc

**Taxes municipales: 12 574,07\$**

**Frais: Montant à être déterminé lors du paiement**

**2. PERESCO MANAGEMENT CONSULTING INC.**

Matricule: F 5130 97 4345

**Lot: 4 116 153** Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil

Superficie: 14 400,20 m<sup>2</sup>

Adresse: rue du Sanctuaire, Saint-Lazare, Qc

**Taxes municipales: 9 584,26\$**

**Frais: Montant à être déterminé lors du paiement**

**3. Sean Charles CONNELL**

Matricule: F 5234 50 4356

**Lot: 3 501 631** Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil

Superficie: 4 632,60 m<sup>2</sup>

Adresse: 3101, Côte Saint-Charles, Saint-Lazare, Qc

**Taxes municipales: 2 350,63\$**

**Frais: Montant à être déterminé lors du paiement**

**Saint-Lazare, le 26 août 2020**

(S) Nathaly Rayneault

---

**Nathaly Rayneault, avocate • MPA, LL.M, o.m.a**  
**Greffière et directrice**

Service du greffe et du contentieux,  
Ville de Saint-Lazare